

divorce

Par **vivi**, le **13/09/2008** à **16:36**

salut, comment faire pour obtenir le divorce après 23 ans de séparation, j'ai engagé à l'époque une procédure avec la juridictionnelle que je n'ai plus puisque je travaille et mon mari ne voulait pas divorcer à ce moment-là, lui a rejoint sa vie avec d'autres enfants quand à moi je souhaiterais pouvoir me remarier avec la personne avec qui je vis. comment l'obtenir sans devoir passer obligatoirement par des avocats merci

Par **bob**, le **13/09/2008** à **18:34**

Pour toute procédure de divorce, l'avocat est OBLIGATOIRE : c'est une obligation légale : impossible d'y échapper. Êtes-vous sûre de ne pas être éligible à l'aide juridictionnelle ?

Par **vivi**, le **14/09/2008** à **07:36**

slt pour l'aide juridictionnelle comment savoir les montants et où se renseigner pour cela Merci

Par **Camille**, le **14/09/2008** à **11:03**

Bonjour,

Sur ce genre de questions, quand vous n'avez aucune idée où chercher, premier réflexe : le portail du service public...

<http://www.service-public.fr/>

et utiliser soit la fonction recherche en haut de la page, soit les sujets "préformatés", juste en dessous.

Les fiches y sont généralement bien renseignées :

<http://vosdroits.service-public.fr/part...8074.xhtml>

pour ce qui vous intéresse.

En haut de la page, le rappel du chemin pour y arriver,

À droite, les liens vers les textes de référence,

Au centre, des liens vers d'autres fiches, suivant le cas,

En bas, un descriptif succinct mais bien expliqué.

Autre avantage, la mise à jour est assez bien suivie.